

FLASH INFO

CHAMPDÔTRE n°29

-juin 2021

Les Conseillers municipaux se sont réunis sous la Présidence du Maire Jean-Louis LAGUERRE pour délibérer les points suivants :

Séance du 27 MAI 2021

-Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises lors du dernier conseil municipal. Le conseil a approuvé le procès-verbal de la séance du 08 avril 2021.

-Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- **Décision du Maire n°02/2021** : Portant sollicitation de l'aide de l'Ingénierie Côte-d'Or pour la réalisation de l'opération pluriannuelle d'aménagement des RD 31 et RD 976.
La commune constitue actuellement le dossier de demande de subvention, qui sera déposé auprès du Conseil Départemental avant le 30 septembre 2021. Leur réponse ne sera pas rendue avant plusieurs mois.
- **Décision du Maire n°03/2021** : Portant fonds de concours du SICECO pour la rénovation de l'éclairage public concernant le coffret A : Rue aux Prêtres ; Rue Ragondet ; Rue d'Ouche ; Rue Leneuf ; Rue Mathiron ; et une partie de la Rue d'Avau. Après déduction de la participation du SICECO, il restera 7 964,46€ de reste à charge pour la commune.
- **Décision du Maire n°04/2021** : Portant ajout d'un locataire au contrat d'habitation de Quentin FARCY.
- **Décision du Maire n°05/2021** : portant choix de l'architecte pour la mission de diagnostic pour la réhabilitation de l'ancien restaurant et réorganisation générale des services.
- **Décision du Maire n°06/2021** : Portant vente d'une porte de l'atelier communal.

1/ Vente de la licence IV

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Champdôtre avait acheté le 30/10/2017 par le biais d'une vente aux enchères effectuée par le commissaire-priseur Hugues CORTOT la licence de 4^{ème} catégorie qui appartenait au restaurant « Chez Fred » pour la somme de 3 432 € frais compris. La licence expirant le 16/10/2022 du fait de sa non-utilisation, le conseil municipal, lors de la séance du 8 avril 2021, avait opté pour sa mise en vente auprès d'une agence immobilière spécialisée. Après retour de l'agence « Cabinet Licence 4 » domiciliée à Bordeaux, une offre pour un montant de 7 000 € est parvenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit de vendre la licence de 4^{ème} catégorie de débit de boisson à hauteur de 7 000 € à l'ASSOCIATION FAC HABITAT, domiciliée à AIX-EN-PROVENCE par le biais de l'agence immobilière « Cabinet Licence 4 ».

2/Ajout d'attribution d'une subvention à une association

Modification de la délibération n°16/2021. Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2021 à l'Association TEAM WTF pour un montant de 200€.

3/ Adhésion au dispositif de signalement (acte de violence et discrimination) proposé par le Centre de Gestion 21

VU le décret n°22020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique ;

VU la convention proposée par le Centre de gestion de la Côte d'Or (CDG 21) ;

CONSIDERANT que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes ;

CONSIDERANT que le Centre de gestion 21 propose de mettre en place ce dispositif, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par délibération ;

CONSIDERANT que le dispositif de signalement mis en place par le CDG 21 a été transmis pour information aux membres du CT-CHSCT lors de la séance du 8 décembre 2020.

Le Conseil Municipal va conventionner avec le CDG 21 pour la mise en place de manière mutualisée du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans les conditions suivantes :

1/ Signalement : Les signalements des victimes ou témoins de tels actes seront effectués via un formulaire spécifique, disponible sur le site internet du CDG 21 et adressé :

-Soit par mail à l'adresse suivante : registre.signalements@cdg21.fr

-Soit par papier avec la mention « Signalement –confidentiel » à l'adresse du CDG 21 : 16-18 rue NODOT CS 70566 –21005 DIJON

2/ Les agents concernés : Les agents concernés sont les fonctionnaires, les contractuels, les stagiaires s'estimant victimes ou témoins.

3/ Cellule de traitements des signalements : une cellule de traitement pluridisciplinaire des signalements est mise en place au sein du CDG 21.

Elle est composée d'un agent spécialiste en prévention des risques professionnels d'un psychologue, d'un médecin de prévention, d'un expert statutaire, d'une juriste. Elle a pour mission :

-De recevoir les signalements des agents s'estimant victimes ou témoins,

-D'orienter les agents s'estimant victimes vers les services professionnels compétents chargés de leur accompagnement et soutien -D'orienter les agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toutes mesures de protection fonctionnelle et assurer le traitement des faits signalés notamment par la réalisation d'une enquête administrative. Les membres de la cellule sont soumis aux obligations de confidentialité.

4/ Tarif : La mission proposée par le CDG 21 est une mission facultative qui est comprise dans la cotisation additionnelle (complémentaire) de la commune.

5/ RGPD : Le CDG 21 s'engage à mettre en œuvre cette procédure dans le respect des dispositions du RGPD.

4/ Création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle que l'indice majoré utilisé pour la rémunération de notre agent d'entretien n'étant plus à jour, il convient de le modifier.

Par conséquent, après en avoir délibéré à l'unanimité, la délibération n°39/2012 est modifiée en ce sens : à compter du 01/06/2021, l'agent sera rémunéré en tant qu'adjoint technique sur la grille de l'échelle indiciaire C1.

5/Questions diverses

- Elections : Rappel des dates des élections Régionales et Départementales les dimanches 20 et 27 juin 2021. **Les bureaux de vote se tiendront à la Salle des fêtes.** *Nous vous remercions d'apporter votre propre stylo pour l'émargement et de venir avec un masque.*
- Journée citoyenne : Le conseil municipal organise une journée citoyenne à destination des enfants, qui seront accompagnés d'au moins un parent, le 04 juillet 2021. Tous les adultes seront évidemment les bienvenus. Cette action vise à rendre notre village propre avant les vacances. N'hésitez pas à vous inscrire au préalable sur champdotrenickel@gmail.com. Le rendez-vous est fixé à 10h sur la Place. Un moment de convivialité viendra remercier l'ensemble des bénévoles. (Voir flyer joint).
- Rue de l'Abreuville : Transport de paille depuis la commune de Pont. Un arrêté sera pris très prochainement par Monsieur le Maire afin de ne limiter l'accès qu'aux poids légers, et engins agricoles ; la route ne pouvant pas supporter le passage régulier de camions.
- Incivilités :
 - Dégradation de la salle du foot le 8 mai 2021 : Un extincteur y a été volontairement percuté dégradant ainsi ce local.
La dalle sous le préau devant cette même salle est également endommagée : des individus y allument des feux.
 - L'abri de bus devant la mairie : Un symbole vulgaire y a été dessiné récemment.
 - Table de pique-nique le long de la Tille : Le plateau a été arraché.
 - Vol dans la nuit du 18 mai 2021 d'une fourgonnette Rue Mathiron.

Le conseil municipal condamne ces actes de vandalisme. Un système de surveillance sera mis en place et la gendarmerie sera prévenue systématiquement.

- Enfants sans surveillance sur la route : Les élus ainsi que plusieurs parents ont remarqué que des enfants sans surveillance considèrent les routes départementales comme un terrain de jeux. Ces derniers ont été plusieurs fois rappelés à l'ordre. Il est demandé aux parents de répreciser à leurs enfants les règles élémentaires de sécurité.
- Rénovation de l'éclairage public Rue de l'Abreuville : Par le passage en éclairage LED effectué par la Société Eiffage.
- Aire de jeux : L'aménagement devrait bientôt être finalisé par les entreprises mandatées, en espérant une réouverture pour juillet/août.
- Ecoles : Courant mai, successivement, 2 classes d'école, maternelle puis CM1/CM2, ont dû fermer une semaine suite à des cas positifs au COVID-19.
- Fibre optique : Uniquement dans les fourreaux pour l'instant. Mise en service prévue pour la fin de l'année. Plus de renseignements sur www.thd.cotedor.fr
- RD 976 : La ligne blanche matérialisant l'axe central de la RD 976 dans le village a été effacée. Les accotements ont été marqués par des lignes blanches. Ces actions ont pour but de faire ralentir les véhicules.
- Célébration du 14 juillet :
 - Feu d'artifice : En collaboration avec la commune de Tréclun le feu d'artifice pour l'année 2021 est maintenu le 10 juillet 2021. Une animation prévue par le Comité des fêtes aura également lieu ce même soir.
 - 14 juillet : Le traditionnel apéritif aura lieu à partir de 11h00 à la Salle des fêtes. Le Comité des fêtes vous propose un repas avec inscription obligatoire (des flyers seront déposés dans les boîtes aux lettres). De 15h00 à 18h00, distribution du vin et des lots pour les enfants et les grandes personnes.
Une buvette sera également à votre disposition durant l'habituel tournoi de boules.

INFOS GÉNÉRALES



RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi : de 13h30 à 15h00 ;
Mercredi : de 10h00 à 12h00 ;
Jeudi : de 16h00 à 18h30

**Permanences assurées par le Maire et
ses adjoints les jeudis de 18h00 à 19h00**



FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE CET ÉTÉ :



**Du 21 au 28 juin inclus
Et du 19 juillet au 7 août 2021**

En cas d'urgence uniquement, veuillez contacter
Monsieur le Maire au 07-88-49-34-28.



RAPPEL DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30
 - Mercredi : FERMÉ
 - Samedi : 9h00 à 12h00

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi de 17h45 à 18h45



FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET DE LA BIBLIOTHEQUE CET ÉTÉ :



Du 03 au 24 juillet inclus



OPERATION TRANQUILITE VACANCES : Si vous vous absentez pendant les vacances, les services de Gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile, votre entreprise ou votre exploitation agricole au cours de leurs patrouilles quotidiennes. S'inscrire auprès de la brigade d'Auxonne (*formulaire à remplir téléchargeable sur service-public.fr*)

ECLAIRAGE PUBLIC

Merci de prévenir la Mairie pour tout dysfonctionnement d'éclairage public.
Prochaine visite prévue le 12 juillet 2021



Retrouvez toutes vos informations utiles sur le site internet de la commune :



<https://champdotre.fr/>

